

Produit	Prix de revient net
13. Œufs en coquille, sortis au moment approprié des entrepôts tard en 1950, s'ils ont été entreposés conformément aux instructions de la Commission aux qualités suivantes: A gros, et A moyens ..	 —
Prix de revient net, le 31 mars 1951	\$9,872,475.51

14. Œufs en coquille, sortis au moment appropriés des entrepôts tard en 1951, s'ils ont été entreposés conformément aux instructions de la Commission aux qualités suivantes: A gros, et A moyens.
15. Porcs: Produits du porc sur la base des flèches Wiltshire et transformés conformément aux instructions de la Commission.
16. Beurre de crèmerie de première qualité, fabriqué en 1951-1952 et 1952-1953.
17. Fromage canadien, cheddar de première qualité, fabriqué en Ontario et Québec en 1951.

La Commission du soutien des prix agricoles n'a pas de stocks en main à l'heure actuelle, et les données ci-dessus représentent ses prix de revient nets jusqu'à date à l'exception d'un très petit nombre d'affectations se rattachant au programme de fabrication du beurre pour 1950-1951; les factures n'ont pas été présentées à temps pour être acquittées au cours de l'année financière.

M. Jones: Il me semble que cette loi pourrait aussi s'appliquer aux fruits. J'aimerais parler des pommes. A-t-on songé à placer les pommes sous le régime de la loi? J'estime que les producteurs de pommes, en particulier ceux de la Colombie-Britannique, qui sont durement atteints et qui, par suite de circonstances auxquelles ils ne peuvent rien, par exemple, la perte du marché du Royaume-Uni et que sais-je encore, ont de la difficulté à trouver des marchés, méritent certains égards. Je présume que le ministre a songé à appliquer les dispositions de la loi à la production des pommes. Je voudrais le savoir. S'il n'y a pas songé, je l'invite à aviser aux moyens d'aider ces producteurs.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, la liste qui paraîtra demain au hansard indiquera les versements effectués à l'égard des pommes produites dans les zones désignées de la Nouvelle-Écosse, en 1947, au montant de \$3,119,274.22 et de même, en 1948, \$1,443,231.39; puis, les expéditions de pommes de la récolte de 1949 de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique au Royaume-Uni, au montant de \$1,499,569.40, sur un maximum prévu de 1 million et demi de dollars. Je signale au comité que, sous le régime de cette loi, nous avons versé l'an dernier la somme de 2 millions de dollars à la Colombie-Britannique et celle de \$500,000 à la Nouvelle-Écosse. Je crois donc que les producteurs de pommes ont touché ce qui leur revenait en vertu de la loi.

M. Stanfield: Le ministre a-t-il l'intention de fixer un prix minimum à l'égard des pommes de terre des provinces Maritimes qu'on est en train de semer? Sinon, pourquoi ne le fait-il pas?

Le très hon. M. Gardiner: C'est aux producteurs de la Nouvelle-Écosse qu'il appartient, dans une grande mesure, de prendre

l'initiative. Avant même que nous puissions étudier la question, il faudrait que ces producteurs soient groupés comme ceux que nous avons aidés.

M. Stanfield: Le ferez-vous à l'égard de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick?

Le très hon. M. Gardiner: Elles n'ont pas formulé de demandes encore, mais je prévois qu'elles en présenteront une.

M. Blackmore: Le ministre peut-il dire pourquoi le blé n'est pas compris dans la loi? Pourquoi le blé est considéré à part, pourquoi faut-il que ces producteurs tiennent seuls le coup?

Le très hon. M. Gardiner: La déclaration qui a été faite ici, en 1944, qu'on a citée plusieurs fois, répond en général à la question. Quand nous avons présenté cette loi établissant une somme de 200 millions de dollars pour aider à surmonter les difficultés qui pourraient se présenter à propos des autres produits agricoles, on a bien précisé que si nous étions appelés à nous occuper du blé dans des circonstances analogues à celles des années trente, cette somme de 200 millions ne suffirait pas. On a proposé de ne pas inclure le blé dans la loi. Pour faire comprendre au comité la difficulté qui se pose, je rappelle que dans les régions où se cultivait le blé nous avons versé, durant les années trente, à titre de secours, 186 millions de dollars. Forts de notre expérience, nous avons pensé, avec raison, je crois, que si nous présentions une mesure en vue d'affecter 200 millions à tous les produits agricoles y compris le blé, la plupart des députés des circonscriptions agricoles auraient prétendu que toute la somme serait dépensée à l'égard du blé. C'est pourquoi nous avons omis le blé. On a précisé, à l'époque, que s'il devenait nécessaire de nous occuper du blé, nous pour-